

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÂINO**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur PÉPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 23 septembre 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denyse, CLÉMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE
Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,
GALLIER François, GALLO Maxime, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy.

Absents représentés

Isabelle RENIMEL a donné pouvoir à Olivier AMPE.

Sylvie CLÉMENT a donné pouvoir à Aymeric PÉPION

Absents

Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT

**Délibération n° 2026/78 – REPRISE DE LA PARCELLE ZS 132 EN DOMAINE PUBLIC
ROUTE DE DONNERY À L'EURO SYMBOLIQUE**

Vu les articles R.214-11 et suivants R.214-17 du Code de l'Urbanisme.

Considérant la demande du mandataire judiciaire chargé de la liquidation de la SARL SIVIM
Aménagement, concernant la reprise en domaine public de la parcelle ZS 132 située route de Donnery.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter la reprise de cette parcelle en domaine public à l'euro
symbolique.

L'assemblée délibérante doit donc valider la reprise en domaine public à l'euro symbolique de la
parcelle ZS 132 située route de Donnery et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous
les documents y afférents.

Les frais notariés resteront à sa charge.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'ACCEPTER la reprise en domaine public de la parcelle ZS 132.

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 28/09/2026

Le Maire,



Aymeric PEPION

La secrétaire de séance,



Jacqueline FOUCAULT